

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2011)

Heft: 1922

Artikel: Une réglementation bancaire encore très incomplète

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025795>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une réglementation bancaire encore très incomplète

Jean-Daniel Delley • 20 août 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18299>

Après les fonds propres, c'est à la problématique de la création monétaire qu'il faudra s'attaquer

Les soubresauts monétaires actuels ont relégué à l'arrière plan la révision en cours de la réglementation bancaire. Une fois de plus la gestion des effets focalise toute l'attention au détriment de l'analyse des moyens aptes à traiter les causes du problème.

Car c'est bien la prise de risque inconsidérée des banques qui a provoqué la crise financière et économique, l'intervention massive des Etats et leur endettement. Et cet endettement provoque maintenant la méfiance des investisseurs qui se réfugient dans les monnaies considérées comme sûres.

Le Conseil des Etats a adopté en gros le plan de bataille³ présenté par le Conseil fédéral pour résoudre le problème dit des banques trop grandes pour faire faillite (*«too big to fail»*). Ce projet, bien que très insuffisant (DP 1896⁴), a suscité l'ire d'UBS et l'on peut craindre que le Conseil national ne succombe aux pressions du *lobby* bancaire.

Répétons-le. Le niveau des fonds propres exigé par le projet – plus élevé que le standard édicté par la Banque des règlements internationaux (Bâle III) – ne doit pas faire illusion. Ce niveau est calculé par rapport aux actifs à risques, évalués par les banques elles-mêmes, et non à la somme du bilan, une référence claire et contrôlable. D'ailleurs comment évaluer ces millions de papiers-valeur dont la cotation peut varier d'un jour à l'autre?

La régulation par le niveau des fonds propres repose sur une hypothèse hasardeuse. Un capital-actions bien fourni pourra certes sauver un établissement en difficulté. Mais à condition que l'environnement financier reste sain. En cas de crise générale, l'effondrement des cours réduira les fonds propres à peu de chose.

Si l'urgence commande d'adopter sans tarder la révision de la loi sur les banques telle que proposée par le gouvernement, une nouvelle étape dans le contrôle du système bancaire s'impose. Si elle veut éviter une crise majeure, la Suisse ne pourra tolérer plus longtemps l'emprise des deux grandes

banques universelles sur son économie. Elle exigera, comme les Etats-Unis de 1933 à 1993 avec le *Glass-Steagall Act*, la séparation des banques commerciales et des banques d'affaires. Didier Sornette, expert en analyse des risques à l'EPFZ, estime même que sans Credit Suisse et UBS, la Suisse disposerait de la plus solide place financière de la planète (*Das Magazin*, 16/2011).

Enfin il faut restituer⁵ à la Confédération et à la Banque nationale la compétence exclusive de créer la monnaie. Si la Constitution leur confère bien cette compétence (art. 99⁶), près de 85% de la masse monétaire – la monnaie scripturale – résulte des crédits octroyés par les banques. En corrigeant cela, la masse monétaire serait proportionnée aux besoins de l'économie et n'alimenterait plus la spéculation.

L'économiste américain et prix Nobel Paul Krugman a rappelé qu'avant la déréglementation financière, l'activité bancaire était la plus ennuyeuse qui soit et qu'elle n'attirait que les étudiants les moins brillants. Revenons donc à l'ennui et à un système bancaire au service de l'économie.